



Inscription 2023-2024 – Conditions générales de vente

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées « CGV ») s'appliquent de plein droit à la prestation de service suivante (ci-après désignée « Prestation ») : inscription en ligne d'un adhérent à une activité proposée par l'Association Cercle Sportif Stanislas (ci-après désignée « Association »). Dans ce cas, il est rappelé que l'inscription interviendra après la fourniture des documents obligatoires et le paiement du prix de l'activité choisie.

Article 2 : Eligibilité

- L'adhésion à l'Association est ouverte à toute personne, sous réserve de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation de compétition (pour la section compétition) ou un questionnaire de santé (pour les autres sections).

Article 3 : Contenu de la prestation

- L'inscription en ligne concerne les cinq activités proposées par l'Association. Nous vous invitons à prendre connaissance du descriptif et des horaires de chacune de ces activités sur le site Internet www.stanislas.fr/css.

Article 4 : Prix

Les prix des activités incluent une cotisation d'adhésion obligatoire de 25 € non remboursable. Les tarifs des activités sont les suivants (cotisation d'adhésion incluse) :

- Ecole de natation	615 €
- Section compétition	615 €
- Loisirs enfants	560 €
- Loisirs adultes (forfait 1)	385 €
- Loisirs adultes (forfait 2)	560 €

En raison de la fermeture des piscines pour travaux, ces tarifs feront l'objet d'un *prorata temporis* au moment de l'établissement de la facturation.

- L'inscription n'est définitive qu'à réception du règlement et de l'intégralité des pièces demandées (aucun dossier ne sera récupéré sur le bord des bassins). En cas d'annulation de notre part, 10 € de frais seront retenus.
- En cas d'erreur ou d'annulation d'inscription et demande de remboursement, il pourra être retenu des frais de dossier de 60 € (arrhes à régler lors de l'inscription, cf. Article 5). Nous attirons votre attention sur la nécessité d'une lecture attentive du formulaire.
- Une réduction famille peut être accordée sur la globalité des inscriptions en fonction du nombre d'adhérents d'une même famille. Elle est de 50 € pour 2 inscriptions, de 150 € pour 3 inscriptions et de 300 € pour 4 inscriptions. Cette réduction sera portée sur la facturation.
- En cas d'impossibilité temporaire d'accueillir les adhérents dans les bassins pour une cause extérieure à l'Association, un avoir leur sera adressé pour la quote-part de leur contribution correspondant aux prestations non fournies, déduction faite d'une participation aux frais fixes. Cet avoir sera remboursable sur simple demande par courriel en y joignant un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).
- En cas d'abandon en cours d'année, un remboursement au prorata pourra être effectué uniquement sur présentation d'un arrêt médical de plus de 3 mois ou sur présentation d'un justificatif de déménagement.

Article 5 : Modalités de règlement

L'inscription (en ligne)

- Le règlement des arrhes se fait en ligne, via le site [linscription.com](https://lyra.com) et son partenaire la société Lyra-Network, acteur majeur dans l'acheminement des transactions bancaires en France, certifié PCI-DSS, agréé par l'ACPR. Informations consultables sur <https://lyra.com/fr/mentions-legales/> et certificat PCI DSS sur <https://lyra.com/fr/guides/pci-dss/>.
- Par exception les règlements des arrhes par chèque sont admis, par voie postale à l'ordre du Cercle Sportif Stanislas, accompagnés des documents requis. L'inscription ne sera alors définitive qu'à réception et encaissement du chèque.

La facturation

- Une facture sera émise au mois de novembre et transmise par courriel ou par courrier. Les arrhes versées seront déduites de la facture. La facture mentionnera deux échéances, l'une devant être réglée au 30 novembre comprenant la cotisation d'adhésion de 25 € et 50 % du coût de l'activité choisie, l'autre au 31 décembre comprenant la seconde moitié du coût de l'activité choisie.
- La facture sera à régler de préférence par virement en indiquant dans le libellé le code client figurant sur celle-ci.
- Les règlements par chèque sont admis et à libeller à l'ordre du Cercle Sportif Stanislas, en indiquant au dos de celui-ci le code client.
- En cas de non-paiement ou de paiement partiel, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès aux bassins.

Article 6 : Preuve de la transaction

- Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés par les parties comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des candidatures et des paiements est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Article 7 : Données personnelles

- L'Association est le responsable de traitement des données personnelles recueillies par l'intermédiaire de ce site. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la gestion administrative des inscriptions et, le cas échéant, au contrôle des inscrits dans les bassins. Ce traitement de données se fonde sur le caractère contractuel de la relation entre l'Association et les adhérents ou les parents des adhérents s'ils sont mineurs.
- Les informations susceptibles d'être recueillies lors de l'inscription en ligne sont les suivantes : civilité, nom, prénom, adresse électronique des parents si l'adhérent est mineur, date de naissance, ville de naissance, nationalité, numéro de téléphone et adresse postale des parents si l'adhérent est mineur, intitulé de la prestation choisie.
- Les documents susceptibles d'être demandés à l'appui de l'inscription en ligne sont les suivants : p
- En cas de règlement des droits d'inscription par paiement en ligne, vos données bancaires sont collectées et traitées par notre prestataire spécialisé. Ce prestataire est seul responsable du traitement de ce type de données. En aucun cas, l'Association ne collecte, ne traite ou n'a accès à vos coordonnées bancaires.
- Les données personnelles ainsi que les informations transmises sont exclusivement destinées aux personnes habilitées du secrétariat et de la comptabilité, ainsi qu'à la direction, aux surveillants des bassins et aux maîtres-nageurs. Elles ne sont à aucun moment vendues, commercialisées ou louées à des tiers.
- Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui vous concernent. Vous pouvez également demander une limitation ou vous opposer au traitement de vos données.
- Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse de l'Association à l'attention du Délégué à la Protection des Données ou par email dpo@stanislas.fr.
- Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.